

Projet « Observation Indépendante de l'application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »

BP 254, Brazzaville, République du Congo  
Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



## Rapport de la formation technique des OSC des départements du Congo du 7 au 9 Juin 2011 à Brazzaville



*Brazzaville, juin 2011*



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne (contrat de subvention n° 2010/220-570 ayant pour bénéficiaire Forests Monitor) et de UK DFID. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Forests Monitor et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

## Introduction

Le présent rapport rend compte de la formation technique d'observateurs indépendants en matière de suivi de la légalité du bois (sur la base de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)/FLEGT), organisée dans le cadre du Volet "Amélioration des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) en République du Congo" du projet OI-FLEG. Les OSC conviées à la formation ont été sélectionnées parmi celles ayant pris part aux activités pilotes exécutées durant la première phase du projet OI-FLEG (2006-2010). Au cours de cette précédente phase les OSC départementales et de la plateforme pour la Gestion Durable des Forêts ont bénéficié d'un appui à travers des sessions d'information, la transmission des rapports aux points focaux mis en place, des ateliers de formation aux techniques d'observation indépendante (OI) et au suivi des obligations des cahiers de charge des sociétés forestières, ainsi que du financement d'enquêtes pilotes. Ces activités ont permis d'établir une dynamique des OSC dans le travail d'observation indépendante sur les zones où il y a une exploitation industrielle des forêts.

La stratégie actuelle repose sur des activités essentiellement orientées sur les aspects d'ordre socio-économique. S'appuyant sur les acquis susmentionnés, le projet entend renforcer au cours de cette phase II (2011-2013) la dynamique en soutenant la construction d'un cadre de collecte et de circulation d'informations fiables des OSC portant sur la non-conformité à la légalité des activités forestières, particulièrement sur les aspects socio-économiques, et ce, dans la perspective de mise en application effective de l'APV/FLEGT signé entre la République du Congo et l'Union Européenne en 2010.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la formation technique pratique organisée au profit des OSC départementales qui s'est tenue du 7 au 9 juin 2011. Cette formation visait à améliorer les capacités techniques et opérationnelles des OSC en vue de la collecte et de la transmission d'informations/données fiables sur les cas de non-conformité à la grille de légalité en matière d'APV-FLEGT. De façon spécifique, il s'agissait de :

1. *Renforcer les capacités des OSC en matière d'application des techniques d'observation indépendante au suivi des aspects socio-économiques de la grille de légalité ;*
2. *Préparer les OSC des Départements à la conduite d'enquêtes sur la base des indicateurs socio-économiques de la grille de la légalité ;*
3. *Recueillir les avis des OSC sur le manuel pratique d'OI-FLEG en vue de l'amélioration de son contenu.*

Afin d'atteindre ces objectifs, des travaux pratiques et dirigés en groupes ont constitué la base de la formation. Celle-ci a également laissé place à des communications informatives et des séances de discussion-débat sur les différentes thématiques abordées. Une séance de manipulation des équipements a permis aux participants de se familiariser aux appareils photos et GPS qui seront utilisés lors de la conduite des enquêtes. Enfin, une simulation d'enquête a été réalisée en groupes autour d'un scénario prédéfini par les formateurs de l'OI-FLEG.

Cette formation technique pratique a eu lieu à Brazzaville et s'est déroulée suivant un calendrier<sup>1</sup> établi alternant communications, travaux de réflexion et exercices pratiques. Les représentants de 20 OSC de 9 départements du pays, y compris celles de Brazzaville, ont participé à cette formation<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir programme détaillé en annexe

<sup>2</sup> Cf. liste de présence en annexe

## **I- Des activités de la formation**

### ***1. Renforcer les capacités des OSC en matière d'application des techniques d'observation indépendante au suivi des aspects socio-économiques de la grille de légalité***

Un brainstorming autour des notions fondamentales de l'observation indépendante et de la nécessité pour les OSC de s'approprier l'approche d'OI, qu'elle soit interne ou externe, a permis d'établir une base commune de connaissances et de donner un cadre au travail des OSC. Leur contribution s'inscrit en effet dans un système où agit une diversité d'entités – y compris les différents organes de vérification de la légalité et du suivi de l'APV-FLEGT : directions départementales (DD), Inspection Générale (IGSDDEFE, ex IGEF) à travers la Cellule de Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT) ; société civile ; auditeur indépendant du système (AI) et Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM).

La CLFT du Ministère du développement durable, de l'Economie forestière et de l'environnement (MDDEFE) est dotée de mécanismes et d'outils nécessaires à la production d'informations fiables dans le cadre de l'APV-FLEGT. De cette production de données découlera l'octroi d'un certificat de légalité et d'une autorisation FLEGT pour l'exportation des produits ligneux. Cependant, l'obtention d'un certificat par une société, ne l'épargne pas d'éventuels contrôles. La cellule s'appuiera, pour l'octroi et le suivi des certificats de légalité et des licences FLEGT, sur les informations des autres administrations ainsi que de la société civile. Cette dernière est tenue de s'organiser en conséquence pour jouer pleinement son rôle.

### ***2. Préparer les OSC des Départements à la conduite d'enquêtes sur la base des indicateurs socio-économiques de la grille de la légalité***

Les enquêtes par les OSC constituent un moment important de préparation à la mise en œuvre de l'APV ainsi qu'à la constitution d'un réseau de collecte et de circulation des informations. Les étapes retenues pour la réalisation des enquêtes sont :

- Définition des objectifs selon le principe 'SMART' (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes, déterminés dans le temps) ;
- Elaboration d'un plan de travail, consistant à la présentation des activités à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés, et ce, autour d'un plan structuré qui répond aux principales questions suivantes :
  - Où ?
  - Avec qui ?
  - Comment ?
  - Quand ?
  - Avec quels moyens ?
- Collecte des informations ;
- Analyse des informations, conclusions et rédaction d'un rapport d'enquête.

La conduite des enquêtes sur le terrain implique une sensibilisation des différents acteurs et le respect d'une méthodologie spécifique de collecte des données. Cette dernière est basée sur la triangulation (recherche documentaire, observation des faits sur le terrain et entretien individuel et/ou collectif) et l'utilisation d'outils spécialisés de collecte et traitement des informations comme le GPS, l'appareil photo et la base de données.

### ***3. Recueillir les avis des OSC sur le manuel pratique d'OI-FLEG en vue de l'amélioration de son contenu***

La mise en situation de terrain, à travers la conduite des enquêtes, est l'étape indispensable pour que les OSC se prononcent sur la méthodologie de collecte des données proposée et contribuent à améliorer le manuel pratique d'OIFLEG. Ainsi, ce troisième et dernier objectif ne pourra être pleinement réalisé qu'avec la pratique soutenue de chaque OSC sur le terrain, dans les départements.

## II- Des leçons apprises

A l'issue des trois journées de formation technique pratique, plusieurs leçons peuvent être retenues, parmi lesquelles :

### ➤ La formation des OSC par l'OI-FLEG avait pour buts de :

- Apporter une **méthodologie** aux OSC et renforcer leurs capacités techniques d'observation ;
- Lancer la création d'un **réseau national d'OI-FLEG** / d'un système dans le cadre de l'APV-FLEGT ;
- Amener les OSC à **sensibiliser et informer** les populations locales et autochtones sur l'APV-FLEGT, les problèmes d'illégalités forestières et de gouvernance et à faire un **test préliminaire de l'APV-FLEGT** pour en identifier les faiblesses/manques et d'éventuelles solutions.

### ➤ Concernant les principes de l'OI-FLEG et du FLEGT :

- Problèmes de **gouvernance** = non respect de la loi (par les sociétés forestières) **et** non/mauvaise mise en application de la loi (par l'AF) ;
- **Observation Indépendante (OI)** : officiellement reconnue et en partenariat avec le Ministère en charge des forêts, auquel sont soumis des recommandations. Avantages = accessibilité aux sites et à la documentation ; comités de lecture pour valider les rapports et suivre la prise en compte des recommandations ;
- **Observation indépendante Externe (OE)** : sans partenariat ni mandat. Avantage = possibilité de plaider ;
- **Fiabilité** : informations vérifiables recueillies grâce à une méthodologie précise et des capacités techniques solides *versus* **Crédibilité** : façon de vérifier les sources des informations (triangulation), de présenter ces dernières (objectivité) et de les documenter (preuves).

### ➤ A quoi servent les enquêtes des OSC ? Comment vont-elles se dérouler ?

- **But de l'enquête** = identifier les problèmes spécifiques pour identifier les solutions spécifiques les plus adéquates ;
- Au-delà des enquêtes : mettre en place un **système d'OSC**, disposant de capacités techniques et d'une méthodologie, avec le rôle d'observateur indépendant externe, mais aussi : **informer et sensibiliser** des différents acteurs (population, administration, sociétés) et **tester l'APV** avant sa mise en œuvre et suggérer des améliorations ;
- 4 étapes : formulation des **objectifs** ; programmation à l'aide du **plan de travail** ; action sur le terrain via la **collecte d'information** ; analyse et rédaction d'un **rapport** présentant conclusions et recommandations ;
- **Publication des informations** : pas possible dans le cadre précis du financement par l'OI-FLEG car ce n'est pas prévu dans son protocole d'accord avec le MDDEF ;
- Se référer au **Manuel Pratique d'OI-FLEG** et signaler à l'équipe du projet OI-FLEG ses manques/insuffisances lors de la séance de restitution qui suivra la conduite des enquêtes.

## III- De l'évaluation de la formation

Procédant à l'évaluation, l'équipe d'organisation a exprimé sa satisfaction en dépit de certaines difficultés quant à sa préparation.

De leur côté, les participants ont également témoigné, en répondant à la fiche d'évaluation distribuée par l'OI-FLEG le dernier jour, leur sentiment de réussite, et ce, en raison de l'harmonie entre l'objectif général de la formation, les thématiques abordées, la nature des activités inscrites au programme et leurs propres attentes.

Néanmoins, on peut signaler que :

- 15,80% des participants estiment que le temps alloué aux travaux en salle était trop court ;
- 31,60% sont insatisfaits du temps (trop court) passé dans les travaux pratiques.

Malgré ces difficultés, l'auto évaluation des compétences acquises révèle les résultats suivants :

- 89,60% auto évaluent leur niveau d'utilisation du GPS entre moyen et très bon ;
- 94,80% ont un niveau de maîtrise de l'appareil photo numérique entre moyen et très bon ;
- 52,60% ont une bonne compréhension de la méthodologie proposée et des outils de collecte des données (5,30% moyenne, 36,80%, assez bonne et 5,30% très bonne).

L'équipe de l'OI-FLEG estime que les participants sont à même d'enregistrer un point avec le GPS et de prendre une photographie de qualité suffisante. L'appropriation de la méthodologie se poursuivra dans sa mise en pratique, lors des enquêtes sur le terrain.

#### **IV- Des perspectives de mise en place du réseau d'observateurs nationaux**

L'examen des indicateurs socio-économiques par les OSC leur a permis de sélectionner leurs champs d'intervention au sein de leur département et d'ébaucher un plan de travail. Une fois affiné dans les départements, ce travail sera retourné à l'OI-FLEG pour examen. Après validation des propositions, un appui financier et matériel (GPS et appareil photo numérique) sera accordé pour permettre la réalisation des enquêtes.

Le calendrier des enquêtes, conçu pour la période du 11 juillet au 10 septembre 2011, se présente de la manière suivante :

- 20 juin: soumission des plans de travail des OSC au projet OI-FLEG
- 25 juin: information de la conduite des enquêtes à la DGEF par l'OI-FLEG
- 1-10 juillet: signature des contrats et transfert de la 1<sup>ère</sup> tranche de financement et des équipements aux OSC
- 10 aout: soumission des rapports financiers intermédiaires au projet OI-FLEG
- 17 aout: transfert de la 2<sup>ème</sup> tranche de financement aux OSC
- 10 septembre: soumission du rapport financier final et rapport d'enquête
- Mi-octobre : séance plénière de restitution et d'échange

#### **Conclusion et recommandations**

La formation ne constituait qu'une étape dans le développement d'un réseau national d'observateurs indépendants. Elle s'est déroulée sans difficultés majeures et toutes les activités prévues au programme ont effectivement eu lieu. L'effectif des participants prévus était au complet. L'atelier a permis d'attirer l'attention des participants pour faire des OSC les garantes du respect de la légalité. Pour cela, elles doivent être capables de rechercher, collecter, exploiter et analyser des données en vue de transmettre des informations fiables et des recommandations pertinentes qui pourront influencer la décision d'octroi de certificats de légalité/de délivrance d'autorisations FLEGT lors de mise en œuvre effective de l'APV, et ce, en intégrant pleinement le système de contrôle de la légalité mis en place dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Consciente des enjeux futurs dans un système où tout ne sera plus comme avant, la société civile a formulé au projet OI-FLEG les suggestions suivantes<sup>3</sup> :

- Fournir un appui aux OSC dans la finalisation des outils de collecte des données ainsi que la rédaction des rapports d'enquête ;
- Faciliter des rencontres avec les différentes administrations concernées ;
- Renforcer les acquis de la formation ;
- Réunir tous les moyens évoqués et respecter les délais dans le financement des enquêtes ;
- Suivre les OSC durant toute la période d'enquête.

<sup>3</sup> Lors des échanges au cours de la formation ainsi qu'à travers le questionnaire d'évaluation de la formation.

## Annexes

### Annexe 1 : Programme de l'atelier

Activité JOUR 1	Horaire	Responsables
<b>Ouverture et Rappel</b> – Les principes de l'OI-FLEG et du FLEGT	9h00 / 9h45	Lambert Mabilia/OI
<b>Présentation</b> – Organes de vérification de la légalité et du suivi de l'APV/FLEGT	9h45/10h30	Alfred Nkodia/ OI
<b>Pause CAFE</b>	<b>10h30/ 10h45</b>	
<b>Présentation</b> – La Cellule nationale de la légalité forestière et de la traçabilité (CLFT) : organisation et fonctionnement (P:15 min /Q: 30 min)	10h45/11h30	Joachim Kondi, Coordonnateur CLFT/ MDDEFE
<b>Présentation et discussion</b> - Les enquêtes des OSC : pourquoi les enquêtes ?	11h30/12h15	Lambert Mabilia/OI
<b>Etape 1 : Définir les objectifs (Manuel pratique, p. 22)</b> • Présentation et discussion : objectifs SMART	12h15/13h00	Lambert Mabilia
<b>Pause DEJEUNER</b>	<b>13h00/13h45</b>	
<b>Etape 2 : Plan de travail (Manuel pratique, p. 22)</b> • Présentation et discussion : canevas du plan de travail	13h45/14h30	Alfred Nkodia /OI
<b>Etape 3 : Collecte des informations– aperçu (Manuel pratique p. 15 – 21)</b> • Présentation : 3a. Sensibilisation 3b. Fiche de collecte 3c. Outils (GPS, photo) • Les indicateurs et vérificateurs sélectionnés	14h30/15h00	Bled Louzala/OI
<b>Etape 3a : Collecte des informations-Sensibilisation (Manuel Pratique, p. 26-27)</b> • Groupe de travail: Plan de sensibilisation à l'attention des différents acteurs • Restitution : présentation des arguments	15h00/16h30	Participants & OI
<b>Activité JOUR 2</b>	<b>Horaire</b>	<b>Responsables</b>
Rappel de la journée précédente	9h00 / 9h15	Secrétariat de l'atelier
<b>Etape 3b : Collecte des informations – Fiche de collecte</b> • Présentation et discussion sur le canevas et les indicateurs sélectionnés	9h15/10h30	Bled Louzala
<b>Pause CAFE</b>	<b>10h30/10h45</b>	
<b>Etape 3c : Collecte des informations – GPS et photo (Manuel pratique, p. 31 – 33)</b> • Formation en salle • Pratique sur le terrain et prise des points des GPS et photos	10h45/12h45	Téddy Ntounta & Romaric Moussiessi/ OI
<b>Pause DEJEUNER</b>	<b>12h45/13h30</b>	
<b>Etape 4 : Rapport de mission (Manuel pratique, p. 36)</b> • Présentation et validation du canevas de rapport	13h30/14h15	Romaric Moussiessi /OI
<b>Introduction au scénario de simulation d'enquête</b>	14h15/15h00	Elodie
<b>Travaux en 4 groupes (5 personnes/groupe) : plans de travail des simulations d'enquêtes sur le terrain</b> • Chaque groupe sélectionne 2-3 indicateurs • Chaque groupe identifie 2 objectifs • Chaque groupe prépare la sensibilisation et les questions à poser avec la fiche de collecte	15h00/16h30	Participants
<b>Activité JOUR 3</b>	<b>Horaire</b>	<b>Responsables</b>
Rappel de la journée précédente	9h00 / 9h15	Secrétariat de l'atelier
<b>Les scénarios</b> : les groupes effectuent les simulations d'enquêtes auprès des 4 catégories d'acteurs (société, employés, population, administration)	9h15/10h30	Elodie
<b>Pause CAFE</b>	10h30/10h45	
<b>Restitution des scénarios et échanges</b> : Problèmes rencontrés et leçons apprises	10h45/11h45	Bled Louzala
<b>Plans de travail par Département</b> : Travaux en groupes (par	11h45/13h00	Participants

Département) sur les étapes 1 et 2 : formulation des objectifs SMART et des premières ébauches de plans de travail avec l'appui des formateurs de l'OI		
<b>Pause DEJEUNER</b>	<b>13h00/13h45</b>	
<b>Plans de travaux par Département :</b> Travaux en groupes (par Département) sur les étapes 1 et 2 : formulation des objectifs SMART et des premières ébauches des plans de travail avec l'appui des formateurs de l'OI.	13h45/15h15	Participants
<b>Discussion sur la conduite des enquêtes et le suivi:</b> 1. Soumission du plan de travail et du budget à l'OI 2. Contrat entre l'OI et les OSC 3. Enquêtes 4. Rapport soumis à l'OI 5. Restitution à Brazzaville (P : 15 min / Q : 30 min)	15h15/16h00	Lambert Mabilia/OI
Evaluation de l'atelier et Clôture	16h00/16h30	Bled Louzala

## Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier

Projet « Observation Indépendante pour l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »  
(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo

Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



### FORMATION TECHNIQUE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

#### FICHE DE PRESENCE

Date: 08/05/11.....

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
01	NZIENGUE - GAMISSIMI	BREAD	LEKOU MOU	05.531.07.84 06.959.86.24	ngamissimi@yahoo.fr	
02	Peyra Jean Jacques	ACIP	Cuvette	05533-1710 06849-1290	-	
03	Klement MOUTARE	CABS	Kouilou	06.661.57.90	cebs_mur@yahoo.fr	
04	Tang-Tang Elieno	ALSPCO	Cuvette-ouest	05.558.278	-	
05	LOUFOUA JEAN DAVID	CAD	BOUENZA	055145948	chantafit@yahoo.fr	
06	NGHILA Victor	CAICD	BOUENZA	06.957.63.29 05.534.23.88	victoringuila@yahoo.fr Caicd.org@yahoo.fr	
07	MOLEBANDA P.T	APETAS	Sangha	069790999	apetds2003@yahoo.fr	
08	BOUNDU Daniel	ADTRAIT	Plateaux	055620383	-	
09	NZOULOU Germain	APE	NIARI	055374668 069478532	ape 2002@yahoo.fr	

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo

10	BOWODI Richard	A.B.D	LIKOUALA	05 875 112	richard Bowodi @ yahoo. fr	<del>BUMU</del>
11	MABOTAWA Benjamin	ACNL	LIKOUALA	06 635 62 36 05 734 35 20	ngouakeml a. yahoo. fr	<del>Benji</del>
12	ZANGA Raphaël	CPDL-AGRD- FOR VET. M	Lekoum	05 577 82 57 05 793 19 47	tsiba maurice yahoo. fr	<del>tsiba</del>
13	MBELE Clément	ALSPCO	Cuvette - Ouest	05 520 87 44 06 803 86 95		<del>MB</del>
14	GARCIA Charles	C.O.K	Kouilou	06 666 39 64	cbgarcia71@yahoof	<del>Charles</del>
15	IBASSA Donatien	A.L.P.N	Niari	05 587 38 96 06 800 65 00	donibassa@yahoo.fr	<del>Donatien</del>
16	MINIKORO CESAR	ADUR	Plateaux	05-551-25-91	adur_adur@yahoo.fr	<del>Cesar</del>
17	KOUFFA <del>PRECEDE</del> Hadjiny SAM	SAM	SANGHA	06-950-00-01 01-520-04-06	hgkouffad@yahoo.fr	<del>Hadjiny</del>

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo

**Projet « Observation Indépendante pour l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo » (OI-FLEG)**

BP 254, Brazzaville, République du Congo

Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



**FORMATION TECHNIQUE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

**FICHE DE PRESENCE**

Date... 08/06/11.....

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
01	Matsouma Tom	OCDH	Brazzaville	069219081	tmatsouma@gmail.com	
02	Itoua Guy Fulgencio	CENEV	Brazzaville	069785373	guyfitoua@opaco-congo.org	
03	MOUSSOUNDA Raïssa	ODDHC	Brazzaville	06-696-07-71	omejustelle@yahoo.fr	

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo